



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# La Mission d'Intérêt Général

**C'est une histoire d'engagement !**

## Une MIG c'est quoi ?

- C'est avant tout la continuité du Séjour de Cohésion que tu es en train de vivre,
- C'est t'engager **84 heures** dans une structure avec laquelle tu partages tes valeurs,
- C'est offrir tes compétences aux autres,
- C'est être un réel acteur de notre société,
- **Mais c'est avant tout la rencontre entre une jeunesse engagée et un territoire !**

## Comment ça marche côté Jeunes ?

**Les 2 manières de trouver ta MIG, c'est plutôt soit :**

- Le site [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)
- Tu démarches une mairie, une association ou un service de l'État de ton territoire.

**OK... mais maintenant, comment faire ?**

Quel que soit ton choix, ta candidature doit impérativement être validée sur [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr) en postulant à une mission qui est déposée.

**Ok... mais il n'y a pas de structure près de chez moi ! Comment faire ?**

Il y a forcément une association ou une mairie proche de chez toi, n'hésite pas à leur expliquer le sens de ta démarche et s'ils sont convaincus... mais un peu perdus, montre leur la partie ci-dessous !

## Comment ça marche côté Structures ?

Chers élus associatifs ou de municipalités, si vous lisez cela, c'est que vous avez de la chance !

Un jeune de votre territoire est venu vous proposer son engagement et vous souhaitez l'accueillir.

Pour cela, déposez dès à présent une « fiche mission » sur [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)

Laissez-vous guider sur la plateforme mais si certaines questions subsistent, contactez le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de votre département.

# La Mission d'Intérêt Général

La mission d'intérêt général est la seconde étape du service national universel, elle vient dans le prolongement du séjour de cohésion.

La mission doit correspondre à un engagement minimum de 84 heures réparties au cours de l'année suivant le séjour de cohésion. Elle doit s'inscrire dans une des neuf thématiques suivantes :

Défense et mémoire ; sécurité ; solidarité ; santé ; éducation ; culture ; sport ; environnement et développement durable ; citoyenneté.

**Les missions d'intérêt général peuvent s'effectuer selon deux modalités différentes :**

- **mission perlée** : Le volontaire apporte son concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD, etc. ;
- **mission ponctuelle** : Le volontaire apporte son concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies, etc. ;

**Les structures d'accueil pouvant proposer des missions sont :**

- les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- les personnes morales de droit public : les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- les établissements de santé privés d'intérêt collectif ;
- les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics et associatifs ;
- les Armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile ;
- les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.

**La convention pour l'accueil d'un jeune dans le cadre du SNU :**

- Inscrire la mission sur [www.admin.snu.gouv.fr](http://www.admin.snu.gouv.fr) cliquer pour créer un compte et cliquer sur publier vos missions
- Validation de la mission par le référent départemental SNU-MIG
- Validation de l'inscription du jeune par la structure ou le référent départemental du SNU – MIG
- Signature électronique de la convention en ligne sur la plateforme SNU

## Liste et coordonnées des référents MIG/Département dans la région académique Nouvelle-Aquitaine

Département	Nom / Prénom	Mail	Téléphone
Charente	Gaétan SIGNORET	gaetan.signoret@ac-poitiers.fr	05 17 84 03 57
Charente-Maritime	Aude PROU	aude.prou@ac-poitiers.fr	05 17 84 03 79
Corrèze	Martine DEVEAU	martine.deveau@ac-limoges.fr	06 18 27 43 79
Creuse	Charlotte MARCHIVE	charlotte.marchive@ac-limoges.fr	06 27 61 34 06
Gironde	Isabelle CANIAUX	isabelle.caniaux@ac-bordeaux.fr	06 08 56 78 56
	Marine GONZALEZ	marine.gonzalez1@ac-bordeaux.fr	06 78 18 34 35
Dordogne	Olivier DESMESURE	olivier.desmesure@ac-bordeaux.fr	06 03 01 12 22
Lot-et-Garonne	Stéphane PASCAL	stephane.pascal@ac-bordeaux.fr	06 14 76 27 70
Landes	Olivier KAYAMARE	olivier.kayamare@ac-bordeaux.fr	07 85 48 31 36
Pyrénées-Atlantiques	Céline EYGUN	celine.eygun@ac-bordeaux.fr	06 70 99 14 95
Deux-Sèvres	Emmanuel MATHE	emmanuel.mathe1@ac-poitiers.fr	05 17 84 03 34
Vienne	Laurine JOULAIN	laurine.joulain@ac-poitiers.fr	06 07 50 29 10
Haute-Vienne	Stéphanie PLANCHAT	stephanie.planchat@ac-limoges.fr	06 33 69 48 67

# PARCOURS DE CITOYENNETÉ

## 3 étapes obligatoires

1

L'enseignement  
de défense  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)

2

Le recensement  
à 16 ans en mairie  
ou en ligne pour  
certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

3

La Journée  
Défense  
et Citoyenneté  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

*La JDC est une étape clé,  
à ne pas manquer !*

**Ce parcours est obligatoire pour passer :**

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



**SGA**  
Secrétariat général pour l'administration



**Pour les jeunes de 15 à 17 ans**  
**scolarisés ou en apprentissage**  
**ou en réorientation**

**LE SERVICE  
NATIONAL  
UNIVERSEL**



**1 séjour de cohésion  
ailleurs en France**



**1 mission  
d'intérêt général**  
dans l'année qui suit

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inscrivez-vous !**

[www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr)

**@SNUJEMENGAGE**



